

LINKY, écrivez nous

Linky est le nom du compteur communicant développé par Électricité Réseau Distribution France (ERDF), principal gestionnaire du réseau électrique de distribution en France.

Le 17 août 2015, la loi relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » est promulguée et prévoit la généralisation des compteurs communicants pour l'électricité.

Il est prévu qu'il intègre trente-cinq millions de foyers français à l'horizon 2021

Durant la phase d'expérimentation, des interrogations sont soulevées, notamment par la CRE, qui doute de l'efficacité de l'affichage déportée de Linky (estimé à 850 millions d'euros par l'ADEME), et par diverses associations qui se posent la question de **la sensibilité du grand public aux « ondes », même si « la puissance de l'émetteur est au moins 100 fois inférieure à celle d'un téléphone portable pour des gammes de fréquences comparables ».**

Finalement, alors que l'UFC-Que Choisir, d'abord opposé au compteur, affirme que « les informations de consommation seront accessibles en temps réel grâce à un affichage visible sur le compteur », la commission de régulation de l'énergie (CRE) publie un avis favorable en juin 2011 et conclue que Linky respecte les critères d'évaluation.

En parallèle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) déclare dans un communiqué s'inquiéter du respect de la vie privée des utilisateurs ...

ERDF précise que toutes les informations collectées sont chiffrées et seront considérées comme des données à caractère personnel et donc transmises aux producteurs et distributeurs d'énergie dans le respect de règles de confidentialité, sous le contrôle de la CNIL.

En 2015, les inquiétudes concernant les ondes électromagnétiques émises par le compteur Linky, ainsi que son utilisation des courants porteurs en ligne (CPL) resurgissent.

Le Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (CRIIREM) qui a réalisé une étude sur l'exposition aux ondes dans les zones d'essai de Linky, a indiqué qu'« il n'y avait pas de risque sanitaire aigu ni de risque d'effets physiopathologiques à craindre en lien avec l'exposition aux rayonnements extrêmement et très basses fréquences, radiofréquences et hyperfréquences » au niveau du compteur lui-même qui est un système CPL .

Le maximum de puissance pour les ondes électromagnétiques.

Il s'élève à $0,6 \text{ V}\cdot\text{m}^{-1}$ (volt par mètre). Linky, à une distance de 50 cm à 1 m, émet de son côté des ondes électromagnétiques oscillant entre $0,2$ et $0,4 \text{ V}\cdot\text{m}^{-1}$

TECHNIQUE



Courants porteurs en ligne

Les compteurs Linky utilisent des courants porteurs en ligne (CPL) sur le réseau basse tension.

Cette technologie permet de construire un réseau informatique sur le réseau électrique d'une habitation ou d'un bureau, voire d'un quartier ou groupe de bureaux.

La technologie CPL fait cependant l'objet d'une crainte du public concernant l'éventualité de risques de sécurité sanitaire du fait des radiofréquences utilisées, le réseau électrique ayant comme effet secondaire de jouer un rôle d'antenne.

Enhanced Data Rates for GSM Evolution

En parallèle, un second niveau de communication est assuré par le réseau de téléphonie mobile GPRS Edge entre le concentrateur (installé dans un poste de transformation et de distribution HTA/BT) et le système central.

Cette technologie est une évolution du GPRS qui est elle-même une extension du GSM avec rétrocompatibilité.

Elle est souvent utilisée en complément d'un réseau UMTS pour offrir des services à haut débit à davantage d'utilisateurs en zone rurale ou zone suburbaine non dense plutôt qu'à ceux en zone urbaine...

Vous avez à votre domicile un compteur Linky

**Faites nous part de vos observations
"radioélectriques » » !!!!**

Contactez par mail:

Radioamateurs.france@gmail.com